

Ligne à Grande Vitesse
Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon



Aménagement et développement des territoires

Aire urbaine de Vichy
Février 2011

Réseau ferré de France (RFF), propriétaire du réseau ferré national et maître d'ouvrage du projet, a initié des études générales et techniques d'une ligne à grande vitesse (LGV)

Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon.

Ces études sont cofinancées par l'Etat, la Région Ile-de-France, la Région Centre, la Région Bourgogne, la Région Auvergne, la Région Rhône-Alpes et RFF.

Au stade amont actuel, les études visent à éclairer les fonctionnalités et les enjeux majeurs qui constituent le fondement des orientations possibles. Dans ce contexte, et si l'opportunité de la ligne était confirmée par le débat public, les analyses feront l'objet d'études de plus en plus détaillées, selon les processus habituels.

Dans ce cadre, ce document précise les enjeux de développement et d'aménagement liés au projet LGV POCL à l'échelle de l'aire urbaine de Vichy.

Il a été établi par Setec Organisation et son contenu reste de sa propre responsabilité.

Sommaire

PREAMBULE	1		
2. DIAGNOSTIC	2		
2.1. UNE VOCATION DE VILLE DE SEJOUR ET DE LOISIRS, UN POTENTIEL DE RAYONNEMENT INTERNATIONAL	3		
2.1.1. Une rare densité d'équipements pour le tourisme de villégiature et d'affaires	3		
2.1.2. Des équipements dédiés au tourisme thermal de loisirs parmi les plus modernes d'Europe	3		
2.1.3. Une densité d'équipements sportifs parmi les plus importantes de France	4		
2.1.4. Un cadre urbain et naturel privilégié	4		
2.2. UN RECENT REGAIN D'ATTRACTIVITE APRES UN FORT DECLIN	5		
2.2.1. Au cours de la seconde moitié du 20 ^{ème} siècle, une profonde remise en cause de son attractivité de villégiature	5		
2.2.2. Un récent regain d'attractivité	5		
2.2.3. La subsistance de fragilités pour aujourd'hui exploiter tout le potentiel de villégiature	6		
2.3. PARALLELEMENT, UNE AGGLOMERATION MOYENNE A DOMINANTE INDUSTRIELLE	8		
2.3.1. Une tradition industrielle en mutation	8		
2.3.2. Une activité tertiaire supérieur modeste	8		
2.3.3. Un fonctionnement territorial de plus en plus lié avec Clermont-Ferrand, porteur d'importants enjeux	9		
2.4. UNE AGGLOMERATION POLYCENTRIQUE ET UNE GARE A LA SITUATION CENTRALE	10		
2.4.1. Une agglomération polycentrique, hétéroclite et pour partie discontinue	10		
2.4.2. Une gare urbaine, située au centre de l'agglomération, récemment transformée en pôle d'échanges multimodal	11		
3. ANALYSE PROSPECTIVE DES EFFETS POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT	12		
3.1. PREMIER EFFET : LE PROJET DE LGV POCL, UN LEVIER INCOMPARABLE POUR INSCRIRE L'IMAGE DE VICHY DANS LE PRESENT	12		
3.1.1. Une opportunité pour moderniser l'image de Vichy	12		
3.1.2. Une opportunité pour inscrire l'image de Vichy dans son espace environnant, et notamment pour l'associer à Clermont-Ferrand	12		
3.1.3. Une opportunité pour ouvrir Vichy à l'Europe	13		
3.2. DEUXIEME EFFET : LE PROJET DE LGV POCL, UN LEVIER HISTORIQUE POUR RENFORCER LA VOCATION DE VILLE DE SEJOUR ET DE LOISIRS ET SON RAYONNEMENT INTERNATIONAL	13		
3.2.1. Une opportunité pour faire de Vichy une capitale des loisirs urbains haut de gamme et pour faire changer de dimension ses projets de rénovation et de reconversion	13		
3.2.2. Une opportunité pour asseoir la vocation de séjours et de loisirs à l'échelle de l'ensemble de la plaque urbaine clermontoise de Vichy à Brioude	13		
3.3. TROISIEME EFFET : LE PROJET DE LGV POCL, UN LEVIER POUR ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN PLUS DURABLE DE LA PLAQUE URBAINE CLERMONTOISE EN RENFORÇANT VICHY ET SON BASSIN DE VIE	14		
3.3.1. Une opportunité pour engager dans l'agglomération vichyssoise un développement urbain dans de très bonnes conditions, à partir du quartier de gare	14		
3.3.2. Une opportunité pour aménager plus durablement la plaque urbaine et notamment le nord de l'aire urbaine clermontoise	14		
4. SOURCES	16		
4.1. DOCUMENTS STRATEGIQUES ET DE PLANIFICATION, ARTICLES ET OUVRAGES GENERAUX, ETUDES STATISTIQUES	16		
4.2. CONTRIBUTIONS D'ACTEURS AUX ETUDES PREALABLES AU DEBAT PUBLIC	16		
4.3. SITOGRAPHIE SYNTHETIQUE	16		

PREAMBULE

Ce rapport traite des enjeux de développement et d'aménagement du territoire liés au projet de LGV POCL à l'échelle de l'aire urbaine de Vichy. Il constitue une déclinaison du document de cadrage national et européen sur l'aménagement du territoire.

Il se compose d'un diagnostic de l'aire urbaine et des effets prospectifs potentiels de développement et d'aménagement que pourrait avoir le projet de LGV POCL dans l'aire urbaine de Vichy.

Le diagnostic est synthétique : il met en avant les éléments ayant un lien direct avec les thématiques impactées par la desserte d'un territoire par la Grande vitesse ferroviaire. Ainsi, il identifie :

- les éléments, existants ou potentiels, générateurs de déplacements supra-régionaux au sein de l'aire urbaine,
- le rayonnement de Vichy, c'est-à-dire son attractivité et son influence, en le replaçant au sein du contexte national et européen, et en qualifiant et localisant les éléments de ce rayonnement,
- les échanges et coopérations entretenus avec les autres villes,
- la stratégie de développement des acteurs vichyssois.

1. DIAGNOSTIC

Vichy est une aire urbaine très singulière et paradoxale à l'échelle nationale. Vichy est singulière, car elle possède un fort et rare potentiel de ville de séjour et de loisirs, dans un cadre urbain de très grande qualité, hérité de l'Age d'Or thermal. Ce potentiel, parfaitement en lien avec les effets de la grande vitesse ferroviaire sur les territoires, est de dimension internationale et s'exprime notamment par un équipement, dans certains domaines (culturel, hôtelier, congrès), d'ordre métropolitain, sans commune mesure avec son rang de ville moyenne (aire urbaine de 81 000 habitants en 2007). Toutefois, Vichy se trouve encore dans une logique de réappropriation de ce potentiel qui fut fortement ébranlé par le déclin du thermalisme au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Elle recueille depuis quelques années les premiers fruits du profond redéploiement de sa vocation de villégiature, entamé il y a près de 25 ans. Vichy est également paradoxale, car derrière l'image touristique, l'aire urbaine est à dominante industrielle et engagée dans une logique de diversification. Ce paradoxe économique a engendré une agglomération atypique, polycentrique, hétéroclite et pour partie discontinue. Dans les deux cas, la proximité de Clermont-Ferrand et de la plaque urbaine clermontoise, avec lesquels Vichy et son aire urbaine sont de plus en plus en interdépendance, est génératrice de nouvelles dynamiques de développement.

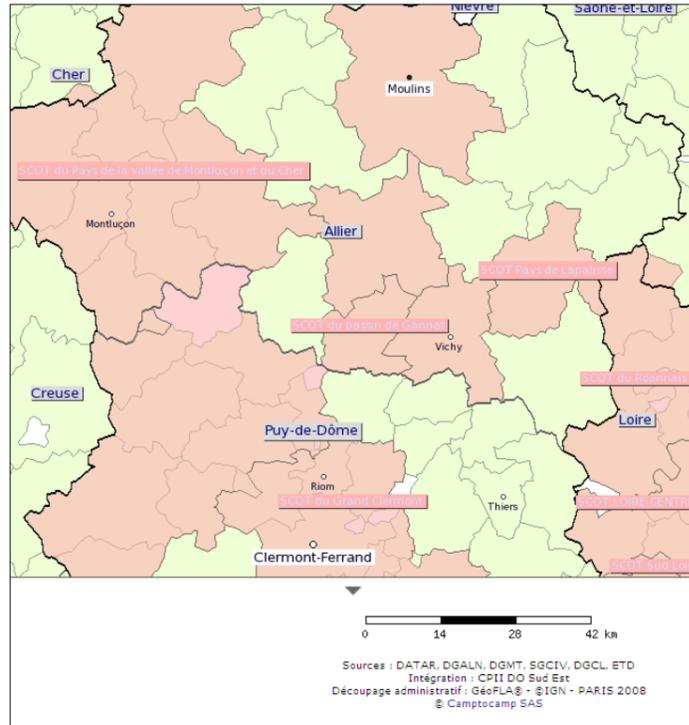
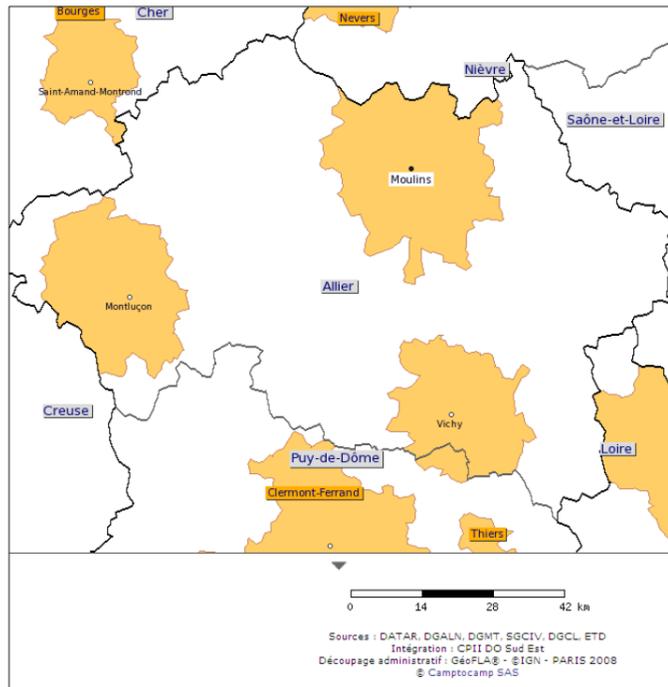


Figure 3 : situation de Vichy à l'échelle infra-régionale (carte : IGN).

Figure 1, à gauche : situation de l'aire urbaine de Vichy à l'échelle interrégionale. Les périmètres en jaune correspondent à ceux des aires urbaines (données : Insee ; carte, Datar, Observatoire des Territoires).

Figure 2, à droite périmètres de Schéma de cohérence territoriale (en rose) et d'intercommunalité (en vert) (données et carte : Datar, Observatoire des Territoires).

1.1. UNE VOCATION DE VILLE DE SEJOUR ET DE LOISIRS, UN POTENTIEL DE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Vichy dispose d'un équipement exceptionnel, hérité de l'Age d'Or thermal, unique en France, peu égalé en Europe. Vichy fut en effet un siècle durant la première station thermale de France, connaissant son apogée sous le Second Empire et la période coloniale, époque où elle était surnommée la « reine des villes d'eaux ». Fréquentée par Napoléon III, puis par de nombreux hauts dirigeants et hommes d'affaires de la métropole et des colonies, Vichy connut également à cette époque une vie mondaine intense, étant le foyer de la vie artistique estivale. Si cet Age d'Or est révolu, Vichy en a conservé un cadre de vie privilégié, des équipements et une vie culturelle, sans rapport avec la taille moyenne de l'agglomération et son environnement.

1.1.1. Une rare densité d'équipements pour le tourisme de villégiature et d'affaires

En matière d'hébergement, Vichy possède encore un équipement hôtelier très dense et haut de gamme, supérieur sur ce point à un certain nombre de capitales régionales (dont Clermont-Ferrand), bien qu'il ait très sensiblement régressé au cours des deux dernières décennies. Il comprend plus de 1 400 chambres situées en centre-ville, réparties dans plus de 40 hôtels, parmi lesquels deux palaces 4 étoiles (Aletti Palace Hôtel et Vichy Spa & Resort les Célestins) et cinq autres hôtels 3 étoiles (source : Ville de Vichy). Parallèlement, Vichy possède un parc résidentiel de villas bourgeoises de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle, le plus souvent dédiées à la location.

En matière d'animation, Vichy possède un important panel d'équipements permettant la tenue d'une vie mondaine dans toute sa diversité :

- des équipements culturels, avec notamment un opéra Art Nouveau, unique en France, de 1 500 places, accueillant des productions nationales et internationales en matière d'opéra, danse, musique et théâtre au cours de deux saisons (été et hiver), un centre culturel dédié aux musiques contemporaines avec un programmation prestigieuse, un cinéma multiplexe en centre-ville, un prix littéraire (Valéry-Larbaud), des galeries d'arts accueillant des expositions parisiennes (Arcimboldo....) ;
- des équipements de jeu avec la présence de deux casinos ;
- des équipements commerciaux avec la présence de plus de 500 boutiques en centre-ville, ouvertes le dimanche, en raison du classement en station thermale, présentant un standing moyen - haut de gamme, accompagné par quelques enseignes de luxe ;
- des équipements sportifs (2.2.2) parmi lesquels, un hippodrome doté des meilleures commodités, permettant la tenue de courses de trot, galop et d'obstacles et accueillant une quarantaine de réunions annuelles, soit le programme le plus dense de Province, deux golfs dont un golf international, et un port de plaisance. L'hippodrome et le golf du sporting-club comptent parmi les plus anciens d'Europe continentale.

En matière de tourisme d'affaires, Vichy possède également des équipements prestigieux, grâce notamment au palais des Congrès-Opéra installé à la place de l'ancien Grand Casino dans le bâtiment mitoyen de l'Opéra. Il s'agit à la fois du seul palais des Congrès Art Nouveau et d'un des rares équipements de ce type situé en plein centre-ville. Riche de 18 000 m², il comprend une offre de salles variée et modulable. Il est complété par le Palais du Lac, salle multifonctionnelle modulable de 2 000 m² située en bordure du plan d'eau de l'Allier.



Figures 4,5 et 6 : palais des congrès, opéra, rue du Président-Wilson (photos : Setec Organisation, Ville de Vichy, Setec Organisation).



Figures 7, 8 et 9 : Aletti Palace Hôtel, hippodrome, rue du casino (photos : Setec Organisation, Ville de Vichy, Setec Organisation).

1.1.2. Des équipements dédiés au tourisme thermal de loisirs parmi les plus modernes d'Europe

Depuis près d'une trentaine d'années (plan de relance thermal de 1987), la vocation thermale de Vichy a été redéfinie et s'est diversifiée vers les séjours de bien-être : programmes minceur, balnéothérapie, remise en forme (cf. 2.2.2.).

Ces soins et séjours sont dispensés dans les établissements thermaux, réhabilités (centre thermal des Dômes) ou récemment construits (thermes Callou, Spa Vichy Les Célestins) et disposent d'un équipement à la pointe de la technologie en matière d'hygiène et d'individualisation des soins.



Figures 10, 11 et 12 : Centre thermal des Dômes, soins thermaux, Les Célestins Spa Hotel (photos : Setec Organisation, Compagnie de Vichy, Setec Organisation).

1.1.3. Une densité d'équipements sportifs parmi les plus importantes de France

Le plateau d'économie sportive constitue le plus vaste parc omnisports de France, devant l'Insep à Paris (bois de Vincennes). Installé en rive gauche de l'Allier, face au centre-ville de Vichy, et à côté des golfs et de l'hippodrome, il s'étend sur 500 ha d'un seul tenant (source : Ville de Vichy). Il est dédié à la préparation sportive et compte des équipements diversifiés :

- des équipements sportifs : lac d'Allier – stade nautique (ski nautique, aviron), salle omnisports, stade équestre, palais des sports, stade d'athlétisme, courts de tennis, dojo, salle d'armes, piste de bi-cross, parcours canoë-kayak, 10 terrains de grands jeux...,
- des équipements de séjours : centre international de séjour (230 lits, restaurant-brasserie pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes), palais du lac, maison des jeunes et de la culture,
- des organismes de formation avec notamment le Centre régional d'éducation populaire et de sport (Creps) de Vichy-Auvergne, qui accueille les jeunes sportifs auvergnats de haut niveau et, en tant que centre national d'examen, les candidats à l'enseignement physique et sportif de l'Education nationale (Capes et agrégation).



Figures 13 et 14 : plateau d'économie sportive, palais des sports (photos : Vichy Val d'Allier, Ville de Vichy).

1.1.4. Un cadre urbain et naturel privilégié

Le centre-ville de Vichy dispose d'un cadre de vie soigné, comprenant de nombreuses aménités. Parmi celles-ci figure un urbanisme singulier et de grande qualité. Il se caractérise par une trame viaire dense, hiérarchisée et aérée, organisée autour de grands boulevards rayonnant depuis la gare et ceinturant le quartier thermal, ainsi que par un habitat adapté à la vie contemporaine, bien davantage que la moyenne car issu de l'époque thermale (19-20^{èmes} siècles), et donc plus récent que l'habitat d'un centre-ville traditionnel et d'une grande qualité résidentielle.

Il s'accompagne d'un patrimoine architectural très important, témoin de la splendeur thermale atteinte par Vichy, à travers de nombreux immeubles bourgeois, des villas et grands établissements thermaux, ludiques, publics... de style historiciste (néo-classique, néo-Renaissance, néo-gothique, néo-babylonien...), Art Nouveau et Art Déco. Ce patrimoine fait l'objet de 47 inscriptions et classements au titre des monuments historiques et forme un ensemble urbain thermal unique en France protégé par une Zone de protection du patrimoine urbain, architectural et paysager (ZPPAUP).

Vichy témoigne également d'un exceptionnel cadre paysager et naturel en pleine ville. Il repose sur la présence de 140 ha de parcs en cœur de ville, datant essentiellement de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, dont le parc des Sources, les parcs d'Allier (parcs Napoléon-III, Kennedy, du Soleil et des Bourins) et le parc des Célestins, offrant de vastes perspectives et disposant d'un patrimoine arboré remarquable : 2.000 arbres, 83 genres et plus de 220 variétés (source : Ville de Vichy). Ce cadre paysager exceptionnel repose également sur la présence de l'Allier qui fait l'objet d'aménagements visant à transformer ses rives en parc naturel urbain. En amont et en aval, mais au cœur de

l'agglomération, l'Allier possède encore un cours non endigué, qui en fait un des derniers cours d'eau sauvage d'Europe. Un projet de requalification en cours vise à faire venir l'Allier sauvage le plus près possible du centre, tandis que son cours le plus central a été aménagé en plan d'eau destiné aux compétitions sportives (lac d'Allier).



Figures 15, 16 et 17 : parc des Sources, parc Napoléon-III (photos : Setec Organisation).



Figures 18, 19 et 20 : boulevard de Russie, le lac d'Allier, rue Alquié (photos : Setec Organisation, Ville de Vichy, Setec Organisation).

1.2. UN RECENT REGAIN D'ATTRACTIVITE APRES UN FORT DECLIN

1.2.1. Au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, une profonde remise en cause de son attractivité de villégiature

Les fondements de l'attractivité vichyssoise en matière de villégiature ont été fortement ébranlés.

Vichy a dû affronter l'effondrement du thermalisme médical sous le coup du progrès médical et de l'apparition de nouveaux traitements. Son impact a été d'autant plus fort que, dans le même temps, l'empire colonial français a disparu. Il s'en suit depuis une très forte contraction de la fréquentation, au point de faire aujourd'hui de Vichy une station thermale médicale mineure, figurant bien au-delà des 10 premières stations thermales françaises, et devancée par d'autres stations auvergnates. En 2009, seules environ 6 000 cures médicalisées y avaient été dispensées (source : Schéma de cohérence territoriale Vichy Val d'Allier), contre plus de 40.000 cures annuelles à Dax et Aix-les-Bains et 10 000 à Royat-Chamalières et à La Bourboule (source : Auvergne thermale). Cette évolution est aussi le résultat du virage pris vers la remise en forme et le thermalisme de loisirs (cf 1.2.2.).

Cette forte contraction de la fréquentation a eu des répercussions directes sur l'urbanisme de la ville, avec l'apparition progressive de nombreuses friches thermales : friches hôtelières, friches résidentielles (logements), friches médicales (établissements de soins).

Une première diversification, vers le sport, est intervenue dans les années 1960 via la création du plateau d'économie sportive et du lac d'Allier pour accueillir des compétitions du plus haut niveau. Toutefois cette nouvelle activité n'est pas parvenue à se substituer à l'activité thermale car les équipements sont rapidement devenus obsolètes ou partiellement inadaptés. Les méthodes de préparation (professionnalisation croissante), les structures (généralisations des centres de formation dans les clubs professionnels) et les équipements sportifs (multifonctionnalité, nouvelles normes de sécurité...) ont en effet profondément évolué depuis ces trente dernières années et ont bouleversé les références. Le départ en 1990 de l'Institut national du football, fondé en 1972, de la Fédération française de football pour Clairefontaine en est le symbole.

1.2.2. Un récent regain d'attractivité

Vichy commence à retirer les premiers fruits du profond redéploiement de l'attractivité de villégiature, initié il y a 25 ans avec le plan de relance thermal (1987) et reposant sur deux grandes orientations : la diversification des activités de villégiature et le choix de se penser comme « la ville d'accueil et [et comme un] site exceptionnel pour le « Grand Clermont-Ferrand (= plaque urbaine clermontoise) » » (Plan local d'urbanisme de Vichy, 2004).

Une partielle reconquête d'un rayonnement supra-régional

Ce rayonnement est directement lié à la modernisation des fondements préexistants, afin d'adapter la vocation de villégiature aux nouveaux besoins d'une vie plus urbaine, davantage orientée vers les loisirs et d'une économie de plus en plus internationalisée. Cette modernisation s'est échelonnée en continu dans le temps et engendre désormais un rayonnement croissant sur certains secteurs spécifiques.

L'activité thermale a été réorientée vers le thermalisme de loisirs avec une spécialisation vers la remise en forme nutritionnelle et plus particulièrement les programmes d'amincissement (« Maigrir à Vichy »). Elle atteint désormais des chiffres de fréquentation significatifs, avec plus de 18 000 clients annuels (source : Schéma de cohérence territoriale Vichy Val d'Allier), développe une vocation scientifique aiguillonnée par les facultés de médecine et les centres de recherche associés. Elle entretient un

potentiel de fertilisations croisées avec la filière d'excellence clermontoise agro-alimentaire-santé-nutrition. Une diversification vers la remise en forme sportive est en cours : les sportifs de haut niveau en stage fréquentent les établissements de soins, alors qu'un pôle ressources national sport-santé est en voie de création comprenant un centre de documentation, de réunion et un centre médico-sportif.

La lourde réhabilitation progressive des équipements sportifs (centre international de séjour, stade Darragon, hippodrome, Creps, stade équestre du Sichon) et la réalisation du stade aquatique d'agglomération permettent à Vichy de recouvrer une crédibilité croissante en tant que lieu de préparation sportive. Elle accueille désormais davantage d'équipes de haut niveau et professionnelles qu'auparavant. Durant l'été 2010, Vichy a accueilli les stages de préparation de l'équipe des Etats-Unis de natation, qui a par ailleurs retenu Vichy comme camp de base pour sa préparation aux Jeux Olympiques de Londres en 2012, l'équipe de France junior de natation synchronisée, le pôle espoirs de l'équipe française d'escrime... Au cours de ces dernières années, Vichy a également accueilli des équipes professionnelles football (Monaco, Lens, Nice, Saint-Etienne...) et de rugby (Clermont-Ferrand, Agen...), ainsi que quelques manifestations sportives de haut niveau, notamment nautiques, suite à la remise aux normes du plan d'eau du lac d'Allier (championnat de France d'aviron 2009, épreuve de la coupe du monde de canoë-kayak...), et de basket avec son équipe évoluant en ProA (JA de Vichy). En 2007, Vichy a accueilli un total de 77 000 stagiaires au Centre omnisports, générant 30 000 nuitées in situ (source : Ville de Vichy).

Le Cavilam (Centre d'approches vivantes des langues et des médias) prend son essor pour s'imposer comme une référence en matière d'apprentissage et de perfectionnement de la langue française : il accueille annuellement plus de 4 500 stagiaires, essentiellement étrangers en provenance de 110 pays environ (source : Cavilam) ; créé par la ville de Vichy et les universités de Clermont-Ferrand, il représente un fort potentiel d'articulation avec la politique d'accueil d'étudiants étrangers en France et pour installer l'ensemble Clermont-Ferrand - Vichy comme une référence internationale.

Les activités d'événements professionnels et de congrès connaissent un développement constant depuis la réhabilitation et la transformation du casino en Palais des Congrès en 1997 : cet équipement a accueilli 105 manifestations en 2008 totalisant 220 jours d'occupation, permettant à Vichy de s'installer comme une destination qui compte en matière de tourisme d'affaires au « vert » pour des événements réunissant 300 à 400 participants. Elle accueille régulièrement des conventions de branches françaises d'entreprises internationales (Michelin, Iveco, Bosch...) ou des congrès d'associations ou de mutuelles d'audience nationale (MSA, Fédération française de motocyclisme...), soit près de 32 000 personnes, un chiffre comparable à Deauville (source : Ville de Vichy).



Figures 21, 22 et 23 : Cavilam, équipe de rugby en stage, congrès (photos : Setec Organisation, Ville de Vichy, Ville de Vichy).

Une affirmation de la vocation de ville d'accueil et de loisirs de la plaque urbaine clermontoise et du Centre-France

Concomitamment, Vichy mène une profonde remise à niveau et diversification de ses aménités urbaines pour se positionner comme un lieu de loisirs urbains incontournable de la plaque urbaine clermontoise et plus largement des espaces situés dans un rayon de 150 kilomètres (départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, nord de la Loire, sud-ouest de la Nièvre, sud-ouest de la Saône-et-Loire, sud-est du Cher). La nouvelle attractivité de Clermont-Ferrand et ses dynamiques métropolitaines agissent comme des facteurs favorables. Plusieurs indicateurs témoignent de ce regain d'attractivité.

La requalification de la plupart des friches thermales est en voie d'achèvement (les thermes Lardy accueillent désormais l'antenne universitaire, l'hôpital militaire, un centre commercial, alors que plusieurs hôtels ont été transformés en logements), la réhabilitation des logements se poursuit, si bien que la réalisation d'importants programmes de nouveaux logements devient envisageable, à l'instar du futur éco-quartier du stade, sur les rives de l'Allier, face au plateau d'économie sportive. Ces opérations seraient à même de confirmer le rebond démographique constaté entre 1999 et 2007 (source : Insee), pour la première fois depuis 1982, à l'échelle de l'aire urbaine et de l'agglomération et de le propager à la ville-centre (qui a perdu des habitants entre 1999 et 2007).

La vocation commerciale avec une aire de chalandise étendue et un positionnement moyen - haut de gamme a été maintenue en dépit du rattrapage clermontois, grâce à l'ouverture du centre commercial des Quatre Chemins en cœur de ville, à de nombreuses opérations de requalification et d'embellissement des espaces publics du centre privilégiant les circulations piétonnes.

L'offre de loisirs urbains grand public a été significativement renforcée par la rénovation de quelques équipements emblématiques issus du thermalisme (casinos notamment, opéra), le développement d'animations de week-end, à travers des plages d'été le long de l'Allier en pleine ville (Ville Nouvelle Vague), des expositions botaniques, les week-ends de Noël, et par le grand projet de mise en valeur des berges de l'Allier (esplanade du Lac d'Allier, aménagement de la plage des Célestins, création d'un parc naturel urbain et d'un écoquartier) en cours de réalisation.



Figures 24, 25 et 26, en haut : esplanade du lac d'Allier, centre commercial des Quatre Chemins, stade aquatique d'agglomération (photos : Setec Organisation, Setec Organisation, Vichy Val d'Allier).

Figures 27 et 28, en bas : écoquartier des Rives d'Allier, périmètre et vue d'architecte du stade Darragon (schémas : Axe Saône pour la Ville de Vichy).



1.2.3. La subsistance de fragilités pour aujourd'hui exploiter tout le potentiel de villégiature

Si Vichy redevient une destination de villégiature attractive, si la proximité d'une grande agglomération à ambition métropolitaine comme Clermont-Ferrand assure une certaine pérennité à cette vocation, Vichy n'est pas, aujourd'hui, encore en mesure de pleinement exploiter tout son potentiel, notamment aux échelles nationale et internationale.

Un enclavement encore prononcé pour une station disposant de tels équipements

Vichy n'est aujourd'hui pas desservie par les réseaux principaux de transports. Un prolongement de l'A719, antenne autoroutière de raccordement à l'A71, distante de 20 kilomètres environ, est prévu. Si elle insérera Vichy dans le réseau autoroutier, elle n'en fera pas pour autant un carrefour. Par ailleurs, l'aire urbaine vichyssoise n'est pas desservie par la grande vitesse ferroviaire. La desserte ferroviaire grandes lignes (Corail Teoz) ne s'effectue que sur un seul axe, nord-sud, entre Paris et Clermont-Ferrand, qui ne dessert aucune grande ville intermédiaire de plus de 200 000 habitants. Les liaisons directes avec Lyon s'opèrent en TER. Enfin, l'aérodrome de Vichy-Charmeil n'est adapté qu'à l'aviation privée.

Cette situation traduit la perte conséquente d'accessibilité relative qu'a connue Vichy au cours de la seconde partie du 20^{ème} siècle. Jusqu'alors, Vichy disposait d'une liaison ferroviaire parmi les plus performantes, d'une desserte par les routes nationales à une époque où les autoroutes n'existaient pas, l'aéroport de Charmeil accueillait des avions de lignes.

Il en résulte des temps de parcours conséquents, au regard des distances et des standards français, depuis les bassins émetteurs de clientèle touristique et les principales portes d'entrée du territoire :

- Paris : 2h50 environ en train (source : SNCF), 4h environ par la route (source : ViaMichelin),
- Lyon : 1h50 environ en train (source : SNCF), 2h20 par la route et bientôt environ 1h55 avec la mise en service du tronçon de l'A89 entre Balbigny et La Tour-de-Salvagny prévu fin 2012 (source : Viamichelin et Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement),
- Aéroport de Paris-CDG (Roissy) : 4h10 par la route (source : ViaMichelin), pas de desserte directe en train,
- Aéroport de Lyon-Saint-Exupéry : 2h40 par la route (source : Viamichelin) alors qu'une desserte avec correspondance en train et tramway est possible depuis la fin 2010 avec la mise en service de Rhône Express entre Lyon Part-Dieu et Saint-Exupéry.

L'accessibilité a été un des facteurs qui a conduit à la sélection de Marcoussis, en Ile-de-France, comme lieu d'implantation du centre national du rugby, au détriment de Vichy pourtant géographiquement plus proche du centre de gravité du rugby hexagonal (sud-ouest et, dans une moindre mesure, sud-est de la France).

Une attractivité essentiellement auprès des seniors

Cette attractivité concerne tout d'abord le tourisme de séjours. La fréquentation touristique de Vichy, hors sportifs et clientèle d'affaires, est essentiellement le fait de seniors, originaires pour 60 % d'entre eux de l'Ile-de-France, de Rhône-Alpes et d'Auvergne. La clientèle touristique de printemps fréquentant le département de l'Allier était en effet à 49 % âgée de plus de 50 ans en 2008 et fidèle (84 % étaient déjà venus, source : Comité départemental du tourisme de l'Allier). La vocation thermique (de loisirs et médicale) y contribue, l'âge moyen des curistes vichyssois étant largement supérieur à 60 ans, alors que dans les autres stations thermales les plus de 65 ans représentent entre 25 et 50 % de la clientèle.

Cette attractivité est également résidentielle. Entre 1990 et 1999, les plus de 60 ans représentaient de 15 à 20 % des nouveaux arrivants (France : 8,9 %, Montluçon moins de 10 %, Moulins, entre 10 et 15

%, Allier : 15 %, source : Insee). Il en résulte une nette surreprésentation des plus de 60 ans. Ils représentaient, en 2007, 30 % de la population de l'aire urbaine contre une moyenne nationale de 21,7 %. L'âge médian de la population vichyssoise en 1999 était de plus de 46 ans, contre moins de 40 ans à Moulins, 44 ans à Montluçon, 41 en Allier et 37 ans en France. Le nombre de décès est de 20 % supérieur au nombre de naissances et le taux de mortalité supérieur de 50 % au taux national (12,8 % contre 8,8 %).

Cette démographie pose de nombreuses questions et parmi lesquelles celle du renouvellement de la clientèle à moyen terme, ce qui implique que Vichy soit en mesure d'exercer une attractivité auprès d'une clientèle moyenne - haut de gamme rajeunie, moins habituée que les générations précédentes à fréquenter Vichy, car n'ayant pas connu la renommée thermale.

	Part des plus de 75 ans en 1999	Part des plus de 75 ans en 2006
Vichy	15,9%	18,1%
CA Vichy Val d'Allier	11,4%	12,3%
Auvergne	10,4%	10,5%
France	6,5%	7,6%

Figure 29 : tableau comparatif de la part des plus de 75 ans dans la population et évolution entre 1999 et 2006 (données : Insee ; tableau : Setec Organisation d'après Vichy Val d'Allier).

Un besoin conséquent d'amélioration et de modernisation de l'image

En dépit de son regain de rayonnement, Vichy est encore en partie stigmatisée par l'Histoire et les événements de la Seconde guerre mondiale, qui ont vu le régime de l'Etat français s'y s'installer quatre ans durant (1940-44). Cet épisode symbolise à l'échelle du pays la culpabilité. A l'échelle vichyssoise, il demeure traumatisant. Les raccourcis de l'histoire et de la médiatisation ont fait désigner cette période par son lieu (« régime de Vichy ») plutôt que par son régime institutionnel (l'Etat français), au point que les Vichyssois eux-mêmes ont encore du mal à se projeter dans l'avenir : les traces et le patrimoine (matériel ou immatériel) sont peu assumés et peu inscrits dans une valorisation de mémoire. L'appartement du Maréchal Pétain à l'hôtel du Parc est clos depuis 1944, les plaques commémoratives de l'Opéra et de l'Hôtel du Parc mettent en exergue des faits d'opposition à l'Etat français, tout en jetant un voile pudique sur le cœur de l'événement historique (vote des pleins pouvoirs des parlementaires, séjour du Maréchal Pétain et de l'administration). Il n'existe pas de circuits de mémoire ni de musées et encore moins de centre de recherche sur cette période qui suscite pourtant nombre d'interrogations et de réflexions.

En conséquence, Vichy renvoie à l'échelle nationale, contre son gré, une image du passé, figée, qui l'empêche d'être reconnue pour ses talents, à commencer pour sa villégiature et son potentiel industriel. Ainsi, dans les classements portant sur la qualité de vie et l'activité dans les 100 plus grandes aires urbaines françaises réalisés par les grands hebdomadaires d'actualité, Vichy émerge régulièrement au-delà du 80^{ème} rang (par exemple, 86^{ème} ville la plus agréable à vivre dans le classement du *Point*).



Figures 30 et 31 : plaque commémorative sur les murs de l'opéra, hôtel du Parc (photos : Setec Organisation).

1.3. PARALLELEMENT, UNE AGGLOMERATION MOYENNE A DOMINANTE INDUSTRIELLE

Alors qu'elle a une image touristique, Vichy est une agglomération avec forte dominante industrielle. Comme bien des villes moyennes non préfecture, Vichy dispose, parallèlement à son activité touristique, d'une économie orientée vers la production, d'équipements publics et de services intermédiaires permettant l'exercice d'un commandement sub-régional. Avec 81 000 habitants (source : Insee), l'aire urbaine de Vichy occupe le deuxième rang de la hiérarchie urbaine auvergnate.

1.3.1. Une tradition industrielle en mutation

Cette dimension industrielle est issue de la tradition bourbonnaise de travail des métaux et de mécanique à laquelle se sont ajoutées des créations plus récentes, liées au thermalisme : produits cosmétiques L'Oréal de ligne Vichy produits par la société Cosmétique active production (soins de la peau, du cheveu, maquillage), pastilles Vichy, embouteillage à Saint-Yorre. L'industrie représentait en 2007 environ 20 % des emplois dans la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier contre 16 % à l'échelle nationale. Vichy constitue la deuxième agglomération industrielle d'Auvergne derrière Clermont-Ferrand et devant Montluçon. Elle comprend près de 400 établissements industriels, souvent de renom (outre les entreprises liées au thermalisme, l'agglomération accueille également le groupe Ligier, leader des voitures sans permis à Hauterive) et de taille moyenne (entre 100 et 300 emplois pour les plus importantes, source : Vichy Economie). Les activités de production, très majoritaires, sont fortement dépendantes de centres de décision et de marchés extérieurs et sont peu accompagnées d'activités de recherche-développement.

Cette industrie est toutefois en voie de redéploiement. Elle a subi au cours de la dernière décennie une contraction des emplois, suite à la fermeture de quelques entreprises emblématiques (Manurhin Défense à Bellerive-sur-Allier et à Charmeil, Sediver à Saint-Yorre), contribuant à alimenter un taux de chômage important (plus de 11 % de la population active début 2010, source : Assédic), supérieur aux moyennes nationale (9,6 %), régionale (8,7) et départementale (9,8 %). Ce redéploiement passe par une diversification des filières industrielles et par une tertiarisation de l'économie. Au cours de ces dernières années, certains secteurs comme la plasturgie (environ 700 emplois) ont ainsi progressé, permettant à l'agglomération et à l'aire urbaine de disposer de compétences dans des secteurs, en plus de la plasturgie, aussi variés que l'électronique, la métallurgie, l'automobile, l'agro-alimentaire, la cosmétique...

La tertiarisation est pour une partie liée aux excellences industrielles et, pour une autre partie, aux services aux entreprises (activités de conseil et assistance aux entreprises, services opérationnels) et aux ménages (action sociale, éducation, santé). La proximité d'une grande agglomération à ambition métropolitaine comme Clermont-Ferrand représente un atout important, en matière de bassin de main d'œuvre, de possibilité d'assurer deux emplois à un couple, de présence d'autres services aux entreprises et aux ménages. Les premières concrétisations ont vu le jour : un parc d'activités à Hauterive, Bioparc, dédié à la santé-beauté-forme, vitrine industrielle et tertiaire de l'agglomération, accueille bureaux, laboratoires, ateliers de production et espaces de stockage, tandis que depuis très récemment (2008), un centre de bureaux, l'Atrium, doté des meilleures commodités et situé à proximité de la gare, dans une ancienne usine d'embouteillage reconvertie, accueille notamment le siège interrégional Centre-France (11 départements) de l'assureur Macif ainsi qu'à partir de l'automne 2010, un centre de téléservices du groupe Satel.



Figures 32, 33 et 34 : usine d'embouteillage à Saint-Yorre, usine Ligier à Abrest, usine Labinal à Charmeil (photos : Setec Organisation).



Figures 35, 36 et 37 : Cosmétique active production à Creuzier-le-Vieux, bioparc à Hauterive, Atrium à Vichy (photos : Setec Organisation, Bioparc Vichy-Hauterive, Vichy Val d'Allier).

1.3.2. Une activité tertiaire supérieur modeste

L'activité tertiaire supérieur, dans laquelle entrent peu les activités de commerces et d'hôtellerie-restauration, est structurellement peu développée, du fait de la spécialisation industrielle « historique » du territoire et d'une centralité administrative limitée, Vichy n'étant que sous-préfecture de département. En conséquence, Vichy a été peu concernée par la première vague de développement des activités du savoir et de la connaissance les plus créatrices de valeur ajoutée qui a eu lieu dans les villes moyennes dans les années 1980.

L'aire urbaine de Vichy se projette désormais dans cette dynamique depuis une dizaine d'années. Outre le mouvement tertiarisation de son industrie et de développement des services aux entreprises, elle s'est engagée, depuis 2001, dans le développement de l'enseignement supérieur, avec la création du pôle universitaire et technologique, installé en centre-ville, dans les anciens établissements thermaux Lardy. Antenne des deux universités de Clermont-Ferrand, il accueille désormais près de 800 étudiants dans des secteurs spécifiques, en lien avec l'économie locale, tels la pharmacie-santé-nutrition, le journalisme, le commerce et l'entrepreneuriat, l'informatique/multimédia, la gestion, la qualité. La majorité des formations est de niveau 1 (Licence), les formations de niveau 2 (Master) étant au nombre de trois (une en pharmacie-nutrition, deux entrepreneuriat, une en qualité).

Ces dynamiques n'ont pas encore suffi pour combler totalement le retard en matière de tertiaire supérieur par rapport aux autres villes moyennes. En 2007, l'aire urbaine de Vichy comptait 9,3 % de cadres et de professions intellectuelles supérieures parmi sa population active, contre 12,6 % à Colmar, 12,5 % à Quimper, 10,5 % à Dole, 10 % à Moulins et également 9,3 % à Montluçon (source : Insee).

1.3.3. Un fonctionnement territorial de plus en plus lié avec Clermont-Ferrand, porteur d'importants enjeux

L'aire d'influence de Vichy en tant que centre de bassin de vie est très restreinte. Vichy peine en effet à rayonner sur l'ensemble de son arrondissement, concurrencée qu'elle est par la présence de deux autres villes moyennes au sein du même département, Montluçon et Moulins, relayées par un dense maillage de petites villes organisatrices de la vie rurale (Gannat, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Varennes-sur-Allier, Lapalisse) : la zone d'emplois de Vichy est par exemple limitée par celles de Gannat et de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Domaines commercial et culturel excepté (cf 1.1.1. et 1.2.2.), son influence s'exerce à l'échelle d'un peu plus de 100.000 personnes (zone d'emplois de 110.000 habitants en 2007, source : Insee).

Parallèlement, le fonctionnement territorial de l'aire urbaine évolue sensiblement sous le coup de l'essor clermontois, au point d'être de plus en plus interdépendant avec la capitale régionale. Plusieurs indicateurs en rendent compte.

- Les aires d'influence directes se rapprochent et sont appelées à se juxtaposer, puisqu'en 1999 seules deux communes séparaient en leur point le plus proche les zonages des deux aires urbaines.
- Vichy et Clermont-Ferrand échangent de plus en plus. En 1999, on comptait près de 1 700 migrants pendulaires, Vichy étant la 2^{ème} aire urbaine avec laquelle Clermont-Ferrand échangeait le plus derrière Issoire mais devant Thiers, toutes deux plus proches ; Clermont-Ferrand est la 1^{ère} pour Vichy. En 2007, on comptait près de 2 800 migrants pendulaires entre les deux zones d'emplois de Vichy et de Clermont-Ferrand (source : Insee).
- Les termes de l'échange sont assez équilibrés : en 1999, les 1 700 migrants pendulaires se répartissaient de la sorte : 931 dans le sens Vichy-Clermont-Ferrand, 734 dans le sens Clermont-Ferrand-Vichy (source : Insee), ce qui traduit une importante attractivité de Vichy à l'égard de Clermont-Ferrand, supérieure à son poids démographique et à son rang de ville moyenne. Cette attractivité est d'ordre résidentiel, commercial, ludique et culturel. De son côté Clermont-Ferrand exerce sur Vichy une attractivité propre à une capitale régionale : enseignement supérieur, services, administrations...
- Ces échanges se traduisent par des flux importants, qu'ils soient routiers, avec plus 10.000 véhicules/jours, ou ferroviaires avec de 1.000 à 2.000 voyageurs quotidiens (source : observatoire des transports en Auvergne), ce qui fait de Vichy - Clermont-Ferrand l'itinéraire TER le plus fréquenté de la région Auvergne, grâce aux 30 minutes environ de temps de parcours et aux environ 25 allers-retours quotidiens (Teoz et TER confondus).

Cette interdépendance est porteuse d'importants enjeux de développement pour Vichy, d'autant qu'une prise de conscience de la communauté de destin émerge. Elle débouche, à travers les documents de planification (Schéma de cohérence territoriale du Grand Clermont et Plan local de l'urbanisme de Vichy) sur l'identification des complémentarités : accueil d'étudiants étrangers, articulation entre la filière d'excellence agro-alimentaire-santé-nutrition clermontoise et les activités de remise en forme et thermales vichyssoises, mise en valeur de l'Allier, développement d'une offre de congrès et de tourisme d'affaires d'envergure, développement d'une offre sportive, culturelle et commerciale de niveau métropolitain. Les premières coopérations se mettent en place : participation des villes et communautés d'agglomération de Clermont-Ferrand et de Vichy au réseau de coopération métropolitaine Clermont Auvergne Métropole, projet d'un « interScoT », soit d'une coordination entre les Schémas de Cohérence territoriale du Grand Clermont et de Vichy Val d'Allier.

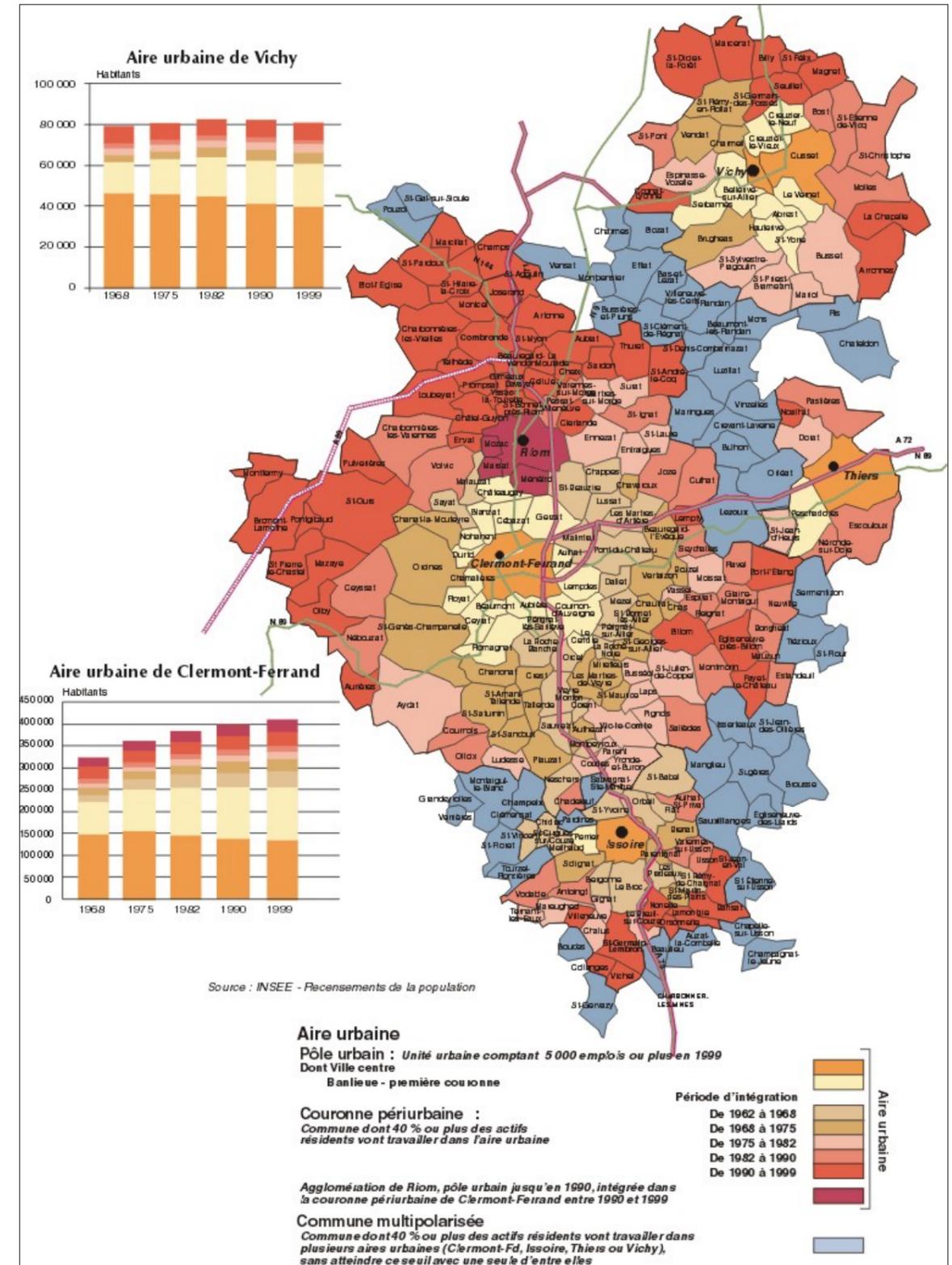


Figure 38 : périmètres des aires urbaines de Clermont-Ferrand, Vichy, Thiers et Issoire en 1999 et évolution depuis 1962 (source et carte : Insee).

1.4. UNE AGGLOMERATION POLYCENTRIQUE ET UNE GARE A LA SITUATION CENTRALE

L'essor urbain tardif de Vichy ainsi que ses ressorts de développement exogènes à son environnement bourbonnais ont facilité le maintien d'une structure urbaine polycentrique et hétéroclite dont rendent compte les trois principales communes de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier : Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier.

1.4.1. Une agglomération polycentrique, hétéroclite et pour partie discontinue

Cusset (13 500 habitants en 2007, source : Insee), d'origine médiévale, est la ville historique de l'agglomération. Elle a conservé quelques fonctions de son ancienne prééminence urbaine :

- une petite centralité administrative : palais de justice (tribunal de grande instance, tribunal de commerce), perception et centre des impôts ;
- une centralité scolaire constituée par les principaux lycées de l'agglomération (Valéry-Larbaud, Albert-Londres, de Presles),
- un équipement de pôle de services intermédiaire : gamme intermédiaire de services publics outre ceux susmentionnés, équipements commerciaux qui lui assurent un rayonnement à l'échelle de la Montagne bourbonnaise (à l'est et au sud-est de l'agglomération),
- un centre historique bien délimité, bien qu'en partie recomposé par un urbanisme fonctionnaliste.

D'autres communes de l'agglomération jouent un rôle de pôle de services de proximité. C'est le cas notamment de Bellerive-sur-Allier (8.500 habitants en 2007), Saint-Yorre (2.800 habitants) ou Saint-Germain-des-Fossés (3.500 habitants) qui conservent les équipements de base regroupés dans de petits centres.

Il en résulte une structure urbaine hétéroclite et juxtaposée. Vichy (25 500 habitants) témoigne d'un urbanisme thermal de la fin du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècles, composé d'une trame viaire hiérarchisée et dominée par de grands boulevards, de parcs très ombragés, de villas, d'hôtels et d'immeubles de rapports. Cusset présente un centre ancien médiéval fortement remodelé au cours des années 1950-70 par de grands ensembles, à la trame viaire radio-concentrique percée de grandes artères. Bellerive-sur-Allier se caractérise par un urbanisme périurbain composé de lotissements pavillonnaires et d'une centralité créée a posteriori. Cette hétérogénéité a engendré une urbanisation en partie discontinue qui donne une large place à la nature et aux paysages mais aussi quelques coupures dans le tissu urbain :

- en rive droite de l'Allier, au nord de l'agglomération, entre la vallée alluviale et le talus, séparés par un faisceau d'infrastructures : zones industrielles, pénétrante urbaine, voies ferrées ;
- entre les deux rives de l'Allier : seuls deux ponts les relient, la rive gauche ne possède pas de trame réellement urbaine et témoigne d'un urbanisme pensé en fonction de la voiture ;
- au niveau du fond de vallée du Sichon entre Cusset et Vichy, fortement encaissé à proximité du centre de Cusset.



Figures 39, 40 et 41 : Cusset : place Victor-Hugo, palais de Justice, lycée Valéry-Larbaud (photos : Setec Organisation).



Figure 42 : Bellerive-sur-Allier, Vichy, Cusset (photo: Ville de Vichy).



Figure 43 : Bellerive-sur-Allier : centre-ville - médiathèque (photo : Setec Organisation).

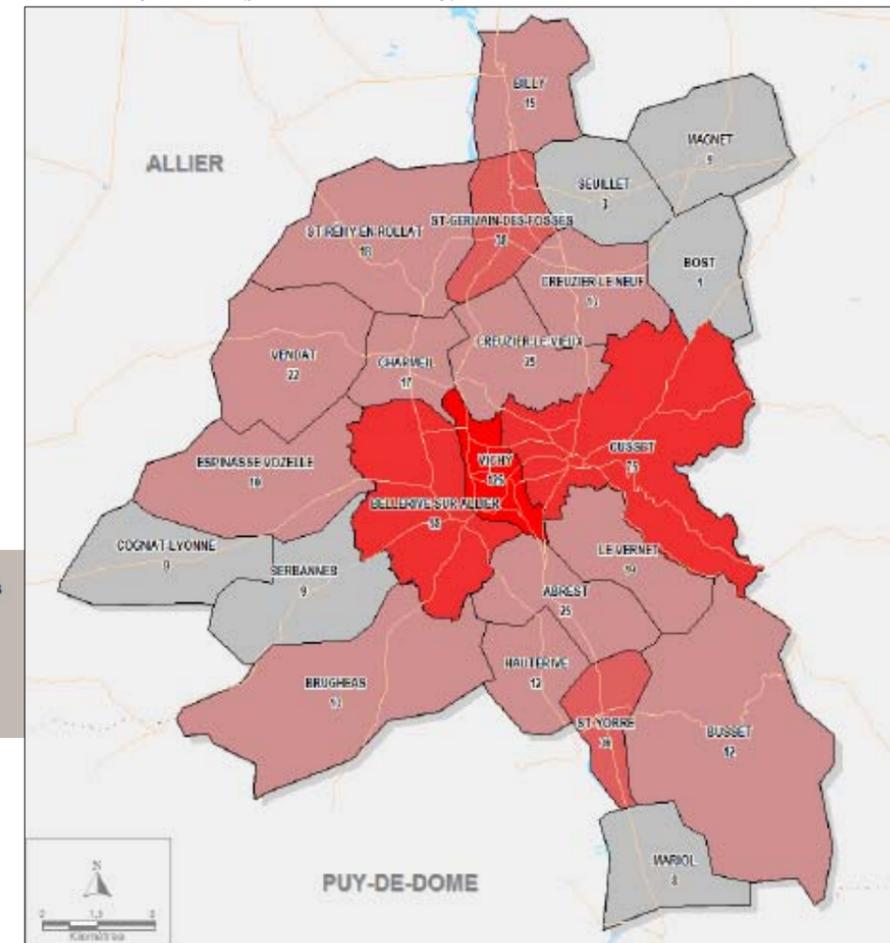


Figure 44 : niveau d'équipement par commune de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier (carte : Vichy Val d'Allier).

1.4.2. Une gare urbaine, située au centre de l'agglomération, récemment transformée en pôle d'échanges multimodal

Contrairement à de nombreuses villes françaises, la gare de Vichy n'est pas une gare de faubourg, mais une gare urbaine. Elle est située en bordure du centre-ville de Vichy et au centre de l'agglomération et non pas dans un faubourg péricentral plus ou moins valorisé, comme dans la plupart des autres agglomérations. Cette configuration tient à l'essor urbain tardif de Vichy, contemporain de l'apparition du chemin de fer. Elle présente de rares qualités urbaines pour ce type d'équipement.

Le centre-ville est en effet très aisément accessible grâce à des distances réduites, une trame viaire hiérarchisée et aisément lisible : l'avenue de Paris qui fait face à la gare mène directement au Parc des Sources et donc au Palais des Congrès-Opéra, aux établissements de remise en forme. Elle constitue également l'une des principales artères commerçantes.

La gare de Vichy est génératrice de très peu de coupures urbaines. Elle permet une intégration de la façade côté Cusset à l'agglomération et assure le lien entre les deux centre-villes. Cela tient à l'existence de trois ponts et passerelles dont une exclusivement piétonne, à la présence de quartiers à vocation résidentielle et non industrielle comme c'est le plus souvent le cas... ainsi qu'à la présence de quelques équipements d'agglomération comme le centre hospitalier et le pôle d'activités tertiaires de l'Atrium.

De nombreuses réserves d'espaces existent alentours, principalement en matière de densification (plateau du Puy Besseau entre Vichy et Cusset), mais aussi de renouvellement urbain (quelques friches côté ville notamment celle des Docks de Blois). Cette rare caractéristique tient à la structure urbaine polycentrique et discontinue de l'agglomération.

La gare a récemment (2009) fait l'objet d'une vaste requalification en pôle d'échanges multimodal, qui outre l'amélioration de l'intermodalité et du confort, a permis de donner un visage urbain davantage en accord avec le cadre prestigieux de la ville d'eaux, grâce à une forte végétalisation du parvis et à la mise en évidence de la façade d'origine du 19^{ème} siècle qui avait été masqué par un bardage métallique.



Figures 45, 46 et 47 : gare de Vichy rénovée, projet de réaménagement de la rue de Paris, l'Atrium en bordure du faisceau ferroviaire (photos et schéma : SNCF, Ville de Vichy, Setec Organisation).

2. ANALYSE PROSPECTIVE DES EFFETS POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

Le projet de LGV POCL apparaît comme une opportunité historique pour le développement de Vichy et de son aire urbaine. Sa vocation de ville de séjour et de loisirs entre parfaitement en résonance avec les effets habituellement observés de la grande vitesse ferroviaire sur les territoires et l'aire urbaine dispose d'un potentiel exceptionnel pour développer cette activité économique.

Le projet de LGV POCL pourrait donc engendrer des effets importants, apportant une contribution majeure à plusieurs des enjeux de développement vichyssois. Il pourrait contribuer à résoudre plusieurs des handicaps actuels de Vichy, l'accessibilité, l'image ; il pourrait renouveler son attractivité auprès d'un large public et ainsi contribuer à donner une nouvelle ampleur au redéploiement en cours de la vocation ville de séjour et de loisirs, grâce à un rayonnement de niveaux national et international retrouvé ; il pourrait enfin renforcer l'attractivité résidentielle de Vichy au sein de la plaque urbaine clermontoise et accueillir une partie de l'essor démographique et économique attendu, dans des conditions de développement urbain durables.

Cette analyse prospective évoque fréquemment la desserte d'une possible gare TAGV au sein de la plateforme aéroportuaire d'Orly. Cette gare fait partie du projet de LGV d'Interconnexion Sud Ile-de-France et non du projet de LGV POCL. Dans le cas des interactions entre les deux projets, pour ce qui concerne l'arrivée en Ile-de-France, le projet de LGV POCL se réserve l'opportunité de desservir une gare TAGV à Orly, si elle est réalisée dans le cadre du projet de LGV d'Interconnexion Sud.

Le projet de LGV POCL pourrait modifier radicalement l'accessibilité de Vichy. Vichy pourrait disposer d'une accessibilité de niveau métropolitain, et donc être connectée aux flux mondiaux, notamment en cas de passage du projet de LGV POCL par l'aire urbaine de Roanne (scénarios ouest sud, variante sud des scénarios ouest, médian et est) et de réalisation d'une gare nouvelle desservie par des TAGV au sein de la plateforme aéroportuaire d'Orly. Grâce au projet de LGV POCL, l'accessibilité de Vichy pourrait être très sensiblement améliorée avec :

- les principaux bassins nationaux émetteurs de flux touristiques que sont Paris et l'Ile-de-France, Lyon et Rhône-Alpes, grâce à des dessertes avec les gares de centre-ville et avec des gares périphériques (Aéroport CDG 2 TGV, Chessy - Marne-la-Vallée, éventuelle gare nouvelle desservie par les TAGV à Orly pour l'Ile-de-France ; Lyon Saint-Exupéry TGV pour Lyon) ;
- les autres principales métropoles régionales desservies directement ou par correspondance via les gares d'interconnexion franciliennes de Marne-la-Vallée-Chessy (près de 150 arrêts quotidiens de programmés), d'Aéroport CDG 2-TGV et d'Orly en cas de réalisation d'une gare TAGV ;
- les bassins internationaux de flux touristiques, grâce à quelques dessertes directes par des intersecteurs desservant également l'aéroport de Paris-CDG (gare d'Aéroport CDG2-TGV) et celui de Lyon-Saint Exupéry (gare TGV éponyme), et en cas de dessertes directes entre Vichy et une éventuelle gare TAGV au sein de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly ; ces dessertes faciliteraient l'accessibilité entre Vichy et la Dorsale européenne de Londres à Milan, centre de gravité de l'Europe, et entre Vichy et les principales portes d'entrée internationales de l'espace français (aéroports).

2.1. PREMIER EFFET : LE PROJET DE LGV POCL, UN LEVIER INCOMPARABLE POUR INSCRIRE L'IMAGE DE VICHY DANS LE PRESENT

La nouvelle accessibilité de Vichy liée au projet de LGV POCL pourrait être le levier d'une profonde modification d'image, allant jusqu'à en faire un atout de développement, alors qu'aujourd'hui cette image est source de fragilité.

2.1.1. Une opportunité pour moderniser l'image de Vichy

Le projet de LGV POCL pourrait permettre à Vichy de bénéficier de l'image de modernité et de haute technologie que véhiculent la grande vitesse ferroviaire et les TAGV. S'ils tendent néanmoins à devenir une norme, ils pourraient, dans le cas de Vichy produire un important effet d'image, bien plus que dans bien d'autres territoires.

Le projet de LGV POCL est en effet une opportunité incomparable pour inscrire l'image de Vichy dans le 21^{ème} siècle, évolution considérable et indispensable. La nouvelle accessibilité de Vichy depuis de nombreux points de l'espace français et européen pourrait engendrer un sentiment de proximité, propre à générer une nouvelle attractivité auprès d'une clientèle plus large, rajeunie ; elle pourrait faire cesser les clichés réduisant Vichy à des équipements surannés et au passé. Cette nouvelle attractivité serait la meilleure garantie pour pérenniser la vocation de villégiature de Vichy, et serait donc une source de développement.

Cette perspective est d'autant plus envisageable que le projet de LGV POCL pourrait également favoriser une nouvelle perception de Vichy. A l'échelle de la France, l'inscription de Vichy dans des réalités et des images du présent et le renouvellement des générations peuvent produire un nouveau regard, davantage dépassionné, de la part des médias nationaux et ainsi favoriser la mise en valeur de ses talents. A l'échelle de l'aire urbaine, cette nouvelle accessibilité, ouvrant largement le territoire vers l'extérieur, l'intégrant pleinement à l'espace français et européen, pourrait décomplexer les Vichyssois par rapport au passé, modifier profondément l'image qu'ils projettent de leur ville et ouvrir un nouveau chapitre de leur l'histoire urbaine pluriséculaire.

2.1.2. Une opportunité pour inscrire l'image de Vichy dans son espace environnant, et notamment pour l'associer à Clermont-Ferrand

Une LGV fonctionne selon des logiques d'axes et de réseau. Le projet de LGV POCL mettrait « naturellement » Vichy sur un itinéraire et donc en relation avec d'autres territoires et d'autres villes. L'image de Vichy pourrait en retirer deux bénéfices.

Premier bénéfice : être localisée, en l'occurrence entre Paris et Lyon et entre Lyon et Clermont-Ferrand. il pourrait en résulter un sentiment de proximité nouvelle avec une métropole de rang mondial (Paris) et une métropole régionale à la tête d'une région métropolitaine de dimension européenne (Lyon), ce qui assoirait la crédibilité et l'attractivité de Vichy en tant que station de villégiature haut de gamme accueillant une clientèle métropolitaine. Cette évolution pourrait permettre à Vichy de recouvrer un statut qui fut le sien jusqu'aux années 1950-1960.

Second bénéfice : être associée à une grande ville à vocation métropolitaine, Clermont-Ferrand en l'occurrence. Ce serait pour Vichy un moyen d'acquérir plus de visibilité à l'échelle nationale et européenne, une image dynamique, et de disposer « à portée de main » des services que suppose ce statut dans les domaines sur lesquels Vichy ne peut postuler. Vichy pourrait développer son image sur son inclusion dans un espace métropolitain (la plaque urbaine clermontoise), sans être une métropole, c'est-à-dire de disposer en plus de ses propres atouts de ceux d'une grande ville, sans en subir les inconvénients.

2.1.3. Une opportunité pour ouvrir Vichy à l'Europe

Le projet de LGV POCL pourrait aussi représenter une opportunité pour faire connaître Vichy à l'Europe. Desservir Vichy par la grande vitesse ferroviaire, c'est en effet l'inscrire dans un réseau de transport européen, puisque, à la différence du réseau ferré classique, les différentes branches du réseau national sont interconnectées et prolongées dans les pays frontaliers. Cette dimension sera d'autant plus importante que le projet de LGV POCL ne limitera pas la desserte de Vichy par la grande vitesse ferroviaire aux seules gares de Paris-centre et de Lyon-centre. Il permettrait également de nombreuses dessertes avec des gares d'interconnexion entre les différentes branches du réseau européen de la grande vitesse ferroviaire (Aéroport CDG2-TGV, Chessy - Marne-la-Vallée, éventuelle gare TAGV au sein de Paris-Orly) et avec des gares d'aéroports internationaux (Aéroport CDG2-TGV mais aussi Lyon - Saint-Exupéry, éventuellement Paris-Orly).

Cette ouverture européenne serait extrêmement valorisante pour le développement de la vocation de villégiature et de séjour. Elle permettrait à Vichy et à son aire urbaine de disposer d'une résonance médiatique d'une autre dimension, à l'échelle du potentiel de Vichy et constituerait une opportunité pour réapparaître dans le concert des stations de villégiature de rayonnement européen et accueillir des manifestations culturelles, d'affaires, politiques de cette ampleur. Au-delà, cette ouverture européenne serait une opportunité pour toucher de nouvelles populations, de nouvelles clientèles et de nouvelles mentalités, et donc amplifier la mutation d'image de la station.

La concrétisation de ces opportunités suppose l'engagement de stratégies de marketing territorial offensives valorisant le potentiel de villégiature haut de gamme de dimension européenne de Vichy, et l'amplification de la stratégie de renouvellement des aménités de séjour et de loisirs, permettant de redonner une envergure internationale à la station. En outre, plus la desserte de l'aire urbaine et le nombre de villes directement connectées à Vichy seront importants et adaptés aux horaires des publics-cibles, plus ces effets pourraient avoir d'ampleur. A cet égard, une articulation entre les dessertes en centre-ville et en gare nouvelle périurbaine pourrait contribuer à un nombre accru de destinations avec lesquelles Vichy serait aisément accessible.

2.2. DEUXIEME EFFET : LE PROJET DE LGV POCL, UN LEVIER HISTORIQUE POUR RENFORCER LA VOCATION DE VILLE DE SEJOUR ET DE LOISIRS ET SON RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Le projet de LGV POCL pourrait valoriser significativement l'image de Vichy au point de produire une inversion d'image positive. Cette nouvelle image pourrait être le levier d'une nouvelle attractivité et d'un nouveau développement pour l'aire urbaine. L'ampleur des effets potentiels est historique, car peu d'autres grands projets d'intérêt national et européen pourraient concerner l'aire urbaine à moyen terme et entrer autant en résonance avec les ressorts de développement de Vichy.

2.2.1. Une opportunité pour faire de Vichy une capitale des loisirs urbains haut de gamme et pour faire changer de dimension ses projets de rénovation et de reconversion

Le projet de LGV POCL représente une opportunité pour valoriser pleinement les atouts de Vichy et en faire une station de villégiature de rang international. Vichy dispose en effet des équipements importants, d'un cadre urbain de très grande qualité et s'est engagée dans un programme de reconversion visant à adapter ses équipements aux nouveaux besoins de la clientèle, à travers des filières identifiées : préparation sportive de haut niveau, remise en forme et tourisme de bien-être, tourisme d'affaires, apprentissage des langues et accueil d'étudiants étrangers, tourisme d'affaires. Sa gare, récemment réaménagée en pôle d'échanges intermodal, dispose d'une situation très urbaine. La LGV POCL, parce qu'elle pourrait élargir très significativement son « aire de marché », parce que sa clientèle potentielle est susceptible de prendre le train, représente une opportunité majeure de développement, propre à faire acquérir à Vichy une position de leader dans ses filières d'excellence.

Etre une capitale à l'échelle ouest européenne des loisirs urbains haut de gamme consiste à accueillir fréquemment des événements de dimension internationale, des congrès, des stages de préparations des plus grandes équipes professionnelles, des manifestations culturelles de dimension internationale (festival, expositions, représentations), des événements – politiques – internationaux, en exploitant le rôle diplomatique international de la France.

En ce sens, la LGV POCL pourrait redéfinir les ambitions de requalification des activités et équipements de villégiature vichyssois, pour les dimensionner à une échelle internationale et non plus seulement à l'échelle de la plaque urbaine clermontoise et du Centre-France comme c'est le cas actuellement (cf. 1.2.2.). Cette nouvelle dynamique pourrait entraîner toute l'économie de l'aire urbaine. Elle pourrait favoriser la requalification et l'agrandissement des équipements de villégiature, l'achèvement de la requalification du parc hôtelier, son accroissement et sa montée en gamme, la création d'emplois de services, le développement de formations spécialisées dans ces domaines et notamment dans celui du tourisme permettant à Vichy de s'affirmer comme un centre de formation majeur, la construction de nouveaux programmes immobiliers, le développement d'une offre de shopping haut de gamme, un accroissement de population...

2.2.2. Une opportunité pour asseoir la vocation de séjours et de loisirs à l'échelle de l'ensemble de la plaque urbaine clermontoise de Vichy à Brioude

Le projet de LGV POCL pourrait être un levier pour former un vaste espace touristique à l'échelle de la plaque urbaine clermontoise de Vichy à Brioude, spécialisé dans la villégiature, dont Vichy serait la porte d'entrée géographique et la tête de pont « fonctionnelle ». La plaque urbaine clermontoise réunirait plusieurs atouts dans cette optique : l'attractivité et la renommée renouvelée de Vichy, la proximité de grandes espaces naturels préservés, spectaculaires et atypiques à l'échelle nationale et européenne (la chaîne des Puys, la rivière Allier dont le fonctionnement « naturel » aura été revalorisé comme le prévoit son Schéma du développement durable), la préexistence de stations thermales

dotées d'équipements de villégiature, Royat-Chamalières et Châtelguyon, le rayonnement et l'équipement de Clermont-Ferrand qui permettraient un accès rapide à un haut niveau de services.

Le projet de LGV POCL pourrait représenter une opportunité de valorisation de ces atouts qui prendrait des aspects différents selon les territoires de la plaque urbaine :

- pour les stations thermales, il pourrait initier une diversification de l'activité de villégiature, afin qu'elles ne soient plus uniquement dépendante du thermalisme médical et même de loisirs,
- pour l'ensemble Clermont-Vichy, il pourrait permettre de s'affirmer comme une référence européenne de tourisme d'affaires et d'accueil de grands événements professionnels « au vert », en développant une offre complémentaire entre Vichy et Clermont-Ferrand permettant et de disposer d'un plus haut niveau de services et de nouvelles marges de manœuvre en matière de promotion et d'organisation de grands événements,
- pour les sites ayant un potentiel en matière de tourisme vert ou/et culturel, non situés dans les grands espaces naturels, à l'instar des centres historiques riches en patrimoine architectural (Riom, Thiers, Issoire...) ou des paysages de la Comté et de Combraille, il pourrait permettre de bénéficier des retombées indirectes du tourisme d'affaires et du tourisme urbain de Vichy et de Clermont-Ferrand,
- pour l'ensemble de la plaque urbaine, il pourrait permettre de bénéficier d'une amélioration des services, grâce à un plus fort rayonnement et une complémentarité accrue entre Vichy et Clermont-Ferrand, notamment en matière d'offres culturelle et sportives.

La concrétisation de ces opportunités suppose des mesures d'accompagnement émanant du territoire :

- des stratégies de valorisation de la vocation de séjours et de loisirs de Vichy qui soient dimensionnées à une échelle nationale et européenne en matière de villégiature haut de gamme, de préparation sportive de haut niveau, de tourisme de bien-être, de tourisme d'affaires, d'apprentissage des langues et d'accueil des étudiants étrangers ;
- l'intensification de la coopération entre Clermont-Ferrand et Vichy, permettant une stratégie coordonnée de développement, et une complémentarité des équipements de tourisme d'affaires et de sports,
- une restructuration et une diversification de la vocation de villégiature des stations de Royat-Chamalières et de Châtelguyon.

En outre, plus la desserte de l'aire urbaine et le nombre de villes directement connectées à Vichy et à Clermont-Ferrand seront importants et adaptés aux horaires des publics-cibles, plus ces effets pourraient avoir d'ampleur.

2.3. TROISIEME EFFET : LE PROJET DE LGV POCL, UN LEVIER POUR ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN PLUS DURABLE DE LA PLAQUE URBAINE CLERMONTOISE EN RENFORÇANT VICHY ET SON BASSIN DE VIE

2.3.1. Une opportunité pour engager dans l'agglomération vichyssoise un développement urbain dans de très bonnes conditions, à partir du quartier de gare

L'attractivité renouvelée de Vichy pourrait générer une reprise démographique qui nécessiterait de nouveaux développements urbains. Dans cette perspective, le projet de LGV POCL pourrait également initier un vaste réaménagement du quartier de gare qui nécessiterait un plan d'ensemble.

Le développement urbain qui en découlerait pourrait s'effectuer dans de très bonnes conditions, grâce aux caractéristiques du tissu urbain de l'agglomération vichyssoise. Ce développement pourrait en effet être accueilli en cœur d'agglomération car des réserves d'espaces s'y localisent (cf. Schéma directeur de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier). La proximité de la gare, la proximité du centre de Vichy et sa qualité urbaine, celle du centre de Cusset, la réalisation d'une nouvelle artère (le boulevard Est) facilitant l'accessibilité depuis la rive gauche de l'Allier sont autant d'opportunités pour engager une opération de grande envergure qui soit aussi dotée d'une forte ambition urbaine et architecturale. Ce mode de développement serait en tout cas en phase avec les ambitions actuelles des acteurs locaux qui cherchent à limiter l'étalement urbain (cf. Plan local de l'urbanisme de Vichy, Schéma directeur de Vichy Val d'Allier), conscients de la nécessité, plus importante qu'ailleurs, de conserver un cadre urbain et naturel compatible avec la vocation de villégiature de qualité de vie de Vichy.

Plus spécifiquement, la LGV POCL pourrait modifier l'ampleur des aménagements prévus et favoriser ainsi la constitution d'un plan d'ensemble, garant d'un développement fonctionnel, cohérent et maîtrisé.

Un important développement, en cœur d'agglomération, à proximité de la gare, pourrait également constituer une réponse à de forts enjeux urbains de l'agglomération vichyssoise comme :

- le réaménagement de la friche des Docks de Blois à proximité de la gare (cf. 2.4.2.),
- la diffusion d'une grande qualité urbaine hors du centre-ville de Vichy, vers l'est entre les centres de Vichy et Cusset,
- la densification du tissu urbain, qui serait une opportunité de renforcer le lien physique et fonctionnel entre Vichy et Cusset,
- la diversification de l'offre de logements, adaptée à la nouvelle population attirée par le renouveau de Vichy.

2.3.2. Une opportunité pour aménager plus durablement la plaque urbaine et notamment le nord de l'aire urbaine clermontoise

Ce développement urbain dont le projet de LGV POCL pourrait être un amplificateur, constituerait une opportunité pour aménager plus durablement la partie nord de la plaque urbaine clermontoise. Un renforcement urbain de Vichy pourrait éviter d'avoir une continuité urbaine entre Clermont-Ferrand et Vichy, avec Clermont pour pôle unique. C'est ce modèle unipolaire qui a accompagné l'expansion clermontoise au cours des dernières décennies et qui s'est traduit par un fort étalement urbain, particulièrement marqué vers le nord et dans une moindre mesure vers l'est. Le renforcement de Vichy est une opportunité pour mieux concentrer le développement urbain dans les pôles et promouvoir un mode de développement urbain plus durable. Il permettrait notamment :

- d'éviter un mitage plus important de la Limagne et de conserver une qualité paysagère,

- de prévenir d'éventuels conflits d'usage entre les besoins de nouvelles urbanisations pour héberger de nouvelles populations et la préservation de terres agricoles de grandes cultures, à hauts rendements,
- de contenir l'allongement des déplacements domicile-travail.

La concrétisation de ces opportunités suppose une stratégie de développement urbain à l'échelle de l'aire urbaine de Vichy, valorisant le renouvellement urbain et la densification autour de la gare, ainsi qu'une planification intégrée de la plaque urbaine clermontoise, débouchant notamment sur une coordination entre les Schémas de cohérence territoriale du Grand Clermont et celui de Vichy Val d'Allier. La concrétisation de ces opportunités suppose en outre une importante desserte de la gare actuelle de Vichy, y compris en cas de création d'une gare nouvelle périurbaine.

3. SOURCES

3.1. DOCUMENTS STRATEGIQUES ET DE PLANIFICATION, ARTICLES ET OUVRAGES GENERAUX, ETUDES STATISTIQUES

- C'est à Vichy, magazine d'information de la Ville de Vichy, numéros parus en 2008, 2009 et 2010.
- Les chiffres-clés du tourisme dans l'Allier, bilan de l'année 2008, Comité départemental du Tourisme de l'Allier, 2009.
- LGV Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon, contribution du Réseau Clermont Auvergne Métropole sur le développement territorial, Réseau Clermont Auvergne Métropole – agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole, septembre 2009.
- Plan local d'urbanisme – projet d'aménagement et de développement durable, Ville de Vichy, 2004.
- Portrait de territoire, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) :
 - Portrait du département de l'Allier, juin 2010,
 - Portrait des communes de Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier, juin 2010,
 - Portraits de la commune de l'unité urbaine, de l'aire urbaine et de la zone d'emploi de Vichy juin 2010,
 - Portraits des unités urbaines de Gannat et Saint-Germain-des-Fossés, juin 2010.
- Projet d'agglomération 2001-2008-2014, Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, 2009.
- Schéma directeur de l'agglomération de Vichy, Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, 2001.
- Schéma de cohérence territoriale de Vichy Val d'Allier – diagnostic, Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, octobre 2010.
- Vichy, le tourisme sous toutes ses formes, Office de tourisme de Vichy, septembre 2009.
- Vichy Val d'Allier, une agglomération projetée vers son avenir durable, Agence de développement économique Vichy Val d'Allier Développement, juin 2010.
- Vichy Val d'Allier Magazine, magazine d'information de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, numéros parus en 2008, 2009 et 2010.

3.2. CONTRIBUTIONS D'ACTEURS AUX ETUDES PREALABLES AU DEBAT PUBLIC

- Contribution des acteurs d'Auvergne et de Rhône-Alpes, contribution commune des Conseils régionaux d'Auvergne et de Rhône-Alpes, des Conseils généraux de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme, des Communautés d'agglomération du Grand Lyon, de Clermont Communauté, de Saint-Etienne Métropole, du Grand Roanne et de Vichy Val d'Allier, juillet 2010.
- Contribution de la Chambre de commerce et d'industrie de Moulins-Vichy, août 2010.
- Contribution du Conseil général de l'Allier, juillet 2010.

- Contribution de la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Auvergne et des Chambres de commerce et d'industrie d'Auvergne, juillet 2010.

3.3. SITOGRAPHIE SYNTHETIQUE

- www.agglo-vichyvaldallier.fr : site de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier.
- www.allier.fr : site du Conseil général de l'Allier.
- www.allier.gouv.fr : site portail des services de l'Etat en Allier.
- www.allier-tourisme.com : site du Comité départemental du tourisme de l'Allier.
- www.atrium-vichy.com : site du pôle d'activités tertiaires de l'Atrium.
- www.auvergne.org : site du Conseil régional d'Auvergne.
- www.auvergne-thermale.com : site portail des stations thermales d'Auvergne.
- www.cavilam.com : site du Centre d'approches vivantes des langues et des médias.
- www.congres-vichy.fr : site du Palais des congrès de Vichy.
- www.destinationvichy.com : site de la Compagnie de Vichy (cures et soins thermaux).
- www.lamontagne.fr : site de La Montagne, quotidien régional d'information.
- www.moulins-vichy.cci.fr : site de la Chambre de commerce et d'industrie de Moulins-Vichy.
- www.statistiques-locales.insee.fr : site portail des études statistiques locales de l'Institut national supérieur de la statistique et des études économiques (Insee).
- www.territoires.gouv.fr : site portail de l'Observatoire des territoires de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar).
- www.vichy-economie.com : site de l'agence de développement économique Vichy Val d'Allier Développement.
- www.vichy-tourisme.com : site de l'Office de tourisme et de thermalisme de Vichy.
- www.bellerive-sur-allier.fr : site de la Ville de Bellerive-sur-Allier.
- www.cusset.fr : site de la Cusset.
- www.ville-vichy.fr : site de la Ville de Vichy.

